

OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Rapports financiers périodiques :
***Résultats du sondage mené par l'OCDE en 2011 auprès des
responsables budgétaires des parlements***

7 juillet 2011

Points clés :

- En 2011, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mené un sondage auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements pour préparer les discussions de sa conférence annuelle.
- L'OCDE a invité le directeur parlementaire du budget du Canada à préparer un document d'information analysant les réponses du sondage sur le contenu et l'utilisation des rapports périodiques des gouvernements. Le rapport final de l'OCDE se trouve sur le site Web de l'Organisation : <http://www.oecd.org/dataoecd/7/30/48089653.pdf> .
- Les résultats du sondage indiquent que la plupart des pays publient des rapports périodiques conformes aux pratiques exemplaires de l'OCDE. Toutefois, le processus d'établissement des rapports périodiques qu'utilise actuellement le gouvernement du Canada est moins détaillé et moins opportun que celui d'autres pays.
- En règle générale, on peut établir une corrélation entre les rapports contenant plus d'information et des données sur le rendement non financier et leur utilisation par les assemblées législatives pour la prise de décisions touchant l'affectation des ressources durant un exercice donné. On pourrait en déduire que la demande et les besoins des législateurs se traduisent par une amélioration des rapports périodiques.

1. Contexte

L'exercice du rôle de surveillance législative requiert des données à jour et utilisables. Nous avons accès à de plus en plus d'information financière sur les opérations gouvernementales. Il ne va toutefois pas de soi que cette information est prise en compte dans le processus décisionnel. Certains pays auraient avantage à en préciser l'orientation compte tenu des mesures de stimulation économique adoptées récemment (Canada et États-Unis) et des mesures d'austérité à venir (Royaume-Uni).

Le document *Transparence budgétaire – les meilleures pratiques de l'OCDE* est un outil de référence sur le contenu des rapports périodiques et le moment de leur publication. Cela touche les rapports mensuels devant être publiés dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois et devant contenir des informations sur les recettes et les dépenses prévues et réelles ainsi qu'une explication de tout écart important.

Encadré 1-1

Extrait de *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE*

- **Les rapports mensuels montrent les progrès accomplis dans l'exécution du budget [qui] doivent être rendus publics dans les quatre semaines qui suivent la fin de chaque mois.**
- **Ils doivent contenir le montant des recettes et des dépenses de chaque mois et de l'année en cours. Une comparaison doit être effectuée avec les montants de recettes et de dépenses pour la même période.**
- **Un bref commentaire doit accompagner les données chiffrées [ce qui comprend une explication des] écarts significatifs entre les montants effectifs et les montants prévus.**
- **Les dépenses doivent être classées par grandes unités administratives. Des informations complémentaires classant les dépenses par catégorie économique et fonctionnelle doivent également être présentées.**

Source : *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE*. 2002.

Au début de 2011, l'OCDE a envoyé un questionnaire au Réseau des responsables budgétaires des parlements (RPP) pour préparer les discussions de sa troisième conférence annuelle des RPB, à Stockholm. Le questionnaire contenait cinq questions se rapportant à la forme, au contenu et à l'utilisation des rapports périodiques des gouvernements, plus particulièrement les relevés mensuels. Le présent document résume les résultats de ce sondage.

Vingt-quatre des 25 pays répondants ont fourni des informations sur leurs rapports financiers périodiques. De plus, les responsables du Bureau du directeur parlementaire du budget au Canada ont également communiqué directement avec plusieurs pays pour leur demander de clarifier les réponses et de confirmer leur interprétation des résultats.

2. Résultats du sondage

Forme, fréquence et contenu

Tous les répondants ont indiqué que leurs gouvernements publient des rapports financiers périodiques. Dans près des deux tiers des cas, il s'agit de mises à jour mensuelles et dans le quart des cas de mises à jour à intervalles moins fréquents (soit tous les trimestres ou de façon ponctuelle).

Le Brésil, notamment, a indiqué qu'il produit des données financières périodiques plus souvent qu'une fois par mois. Les données les plus récentes sont directement mises à la disposition des législateurs par le truchement d'un système des rapports financiers.

Tableau 1

Fréquence des rapports financiers périodiques

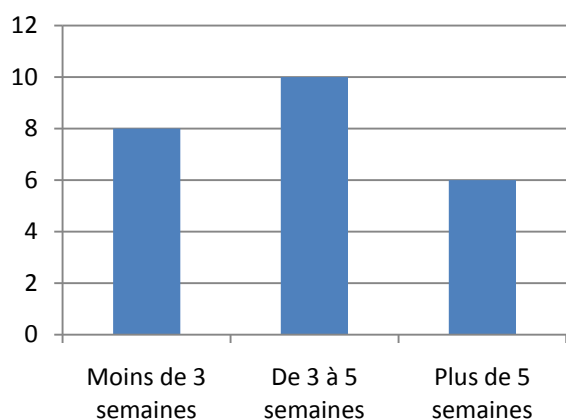
Mensuel	<i>Australie, Autriche, Canada, Finlande, France, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni (Westminster), États-Unis</i>
Trimestriel	<i>Italie</i>
Semestriel	<i>Pays-Bas, Écosse</i>
Ponctuel	<i>Suisse, Allemagne</i>
Autre	<i>Brésil, Danemark, Corée</i>

Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

Plus des trois quarts des pays ont indiqué qu'il s'écoule moins de cinq semaines entre la fin de la période de référence et la publication du rapport périodique (Figure 1). Parmi ceux-ci, près de la moitié ont précisé qu'ils publient les rapports dans les trois semaines qui suivent la fin de la période de référence (p. ex., dans le cas d'une période de référence mensuelle, les résultats sont publiés dans les 21 jours qui suivent la fin du mois).

Figure 1

Temps écoulé entre la période de référence et la publication des rapports financiers périodiques



Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

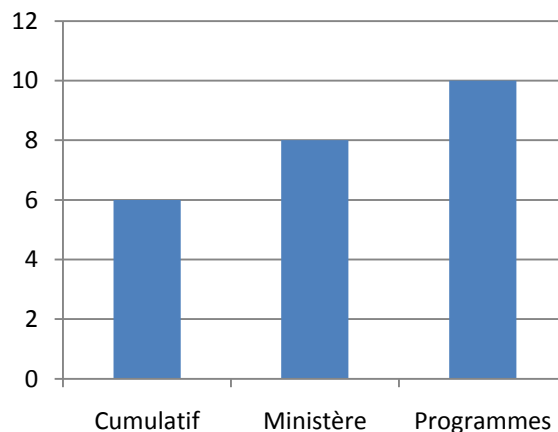
Tous les répondants ont indiqué que leurs rapports financiers périodiques contiennent des données sur les recettes et les dépenses du gouvernement.

Le quart environ des pays ont mentionné que seulement l'information sur les dépenses cumulatives est publiée. Environ la moitié du reste a précisé que leurs pays présentent les données sur les dépenses de chaque ministère, et les autres qu'ils publient des informations beaucoup plus détaillées sur les programmes (Figure 2).

Le Canada a remarqué que les législateurs avaient accès à une information plus détaillée sur les dépenses depuis l'annonce de l'inclusion de l'information émanant des ministères pour l'exercice en cours.

Figure 2

Rapports contenant des informations plus détaillées sur les dépenses



Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

En ce qui concerne les données sur les recettes, plus des deux tiers des pays ont indiqué que leurs rapports financiers périodiques contiennent de l'information détaillée sur les dépenses (Tableau 2).

En règle générale, les informations relatives aux données sur les recettes sont mises en corrélation avec celles des dépenses (p. ex., les pays qui présentent des informations détaillées sur les recettes présentent également des données sur les dépenses des ministères et (ou) des programmes).

Tableau 2

Quantité d'information concernant les données sur les recettes

Cumulatif	Australie, Pologne, Danemark, Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni (Westminster)
Détaillés	Autriche, Brésil, Canada, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Corée, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Écosse, Suède, Turquie, États-Unis, Allemagne

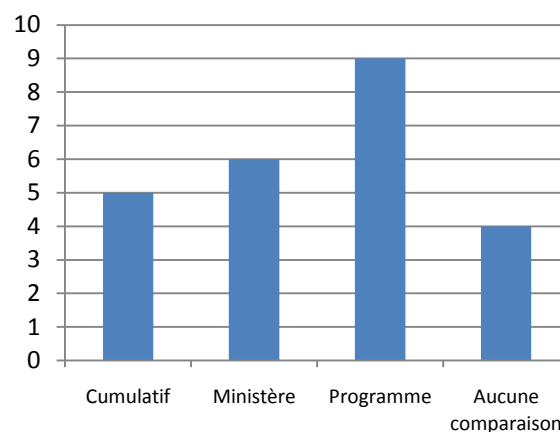
Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

La quasi-totalité des pays a indiqué que les gouvernements publient des états financiers périodiques suivant la même formule que leurs budgets (une méthode de comptabilité comparable), ce qui leur permet de comparer les résultats projetés et les résultats réels.

Comme l'illustre la Figure 3, lorsqu'il est possible de présenter des comparaisons, près de la moitié des pays publient des résultats comparatifs détaillés sur les programmes. Plusieurs pays, dont l'Italie, ont mentionné que des initiatives étaient en cours afin d'inclure des données comparatives dans les rapports financiers périodiques.

Figure 3

Fondement de la présentation des montants budgétés et des résultats réels



Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

Plus du tiers des répondants ont indiqué que les rapports périodiques contiennent de l'information sur la mesure du rendement non financier. Dans la plupart des cas, ce sont les mêmes pays qui présentent des résultats financiers comparatifs sur leurs programmes (Tableau 3).

Tableau 3

Information sur la mesure du rendement non financier

Oui	Autriche, Danemark, France, Israël, Italie, Corée, Pays-Bas, Allemagne
Non	Australie, Brésil, Canada, Finlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Écosse, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni (Westminster), États-Unis

Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

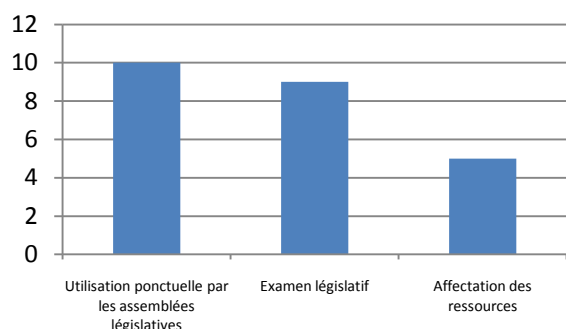
i. Utilisation par les législateurs

Comme l'indique la Figure 4, la plupart des pays ne sont pas dotés d'un processus officiel d'examen des rapports périodiques par leurs assemblées législatives. Ils procèdent plutôt de façon ponctuelle. L'Australie, par exemple, précise que bien que les rapports ne soient pas officiellement renvoyés à un comité, les législateurs individuels peuvent s'en inspirer. De façon analogue, la Norvège et le Portugal ont précisé que leurs rapports ne font pas l'objet d'un examen officiel par l'assemblée législative, mais que le public y a accès et qu'ils peuvent servir de source de discussion.

Chez la minorité de pays s'étant dotés d'un processus d'examen, environ le tiers a mentionné que les rapports servent pour l'affectation ou le rajustement des ressources durant l'exercice en cours. Ces derniers ont également l'habitude de publier des rapports financiers périodiques détaillés sur les programmes et la mesure du rendement non financier (p. ex., Israël, Pays-Bas).

Figure 4

Utilisation des rapports périodiques par les législateurs



Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

Note : Sous « Utilisation ponctuelle par les assemblées législatives » sont regroupées plusieurs catégories de réponses au sondage, notamment « Autre ». Aucune réponse de l'Allemagne.

En ce qui concerne la publication de rapports additionnels sur les mesures de stimulation économique, près des trois quarts des pays ont dit qu'ils n'étaient pas tenus d'en publier (Tableau 4). Il s'agit surtout des pays publiant des rapports périodiques mensuels très détaillés (p. ex., des données sur les dépenses des programmes; de l'information sur la mesure du rendement non financier).

Tableau 4

Exigence de production de rapports additionnels sur les mesures de stimulation économique

Oui	<i>Canada, Allemagne, Japon, Corée, Espagne, Suisse, Royaume-Uni (Westminster), États-Unis</i>
Non	<i>Australie, Autriche, Brésil, Danemark, Finlande, France, Israël, Italie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Suède, Turquie</i>

Source : Sondage mené par l'OCDE auprès du Réseau des responsables budgétaires des parlements, 2011.

Note : Aucune réponse de l'Écosse.

Outre la production de rapports sur les mesures de stimulation économique, la plupart des pays ont indiqué qu'ils publient également d'autres rapports faisant le point sur la situation économique en général (les États-Unis), sur la situation financière (la Nouvelle-Zélande) ainsi que sur les stratégies de planification pluriannuelle à plus long terme (en Australie, le Rapport sur la viabilité financière).

3. Conclusion

Alors que le contenu, la contemporanéité (le délai entre la collecte des données et leur publication) et le format diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des pays publient des rapports périodiques qui sont conformes aux meilleures pratiques de l'OCDE.

Dans l'ensemble, les répondants ont noté une amélioration de la contemporanéité de l'information publiée. Plusieurs pays ont également indiqué qu'ils prévoyaient apporter des réformes en vue d'élargir le contenu des rapports et d'y inclure plus de détails.

Une pratique émergente non mentionnée dans le document de l'OCDE est la présentation de mesures sur le rendement non financier dans les rapports mensuels.

En règle générale, on peut établir une corrélation entre les rapports contenant plus d'information et des données sur le rendement non financier et leur utilisation par les assemblées législatives pour la prise de décisions touchant l'affectation des

ressources durant un exercice donné. On pourrait en déduire que la demande et les besoins des législateurs se traduisent par une amélioration des rapports périodiques.

Une minorité de pays ont produit des rapports périodiques additionnels dans la foulée des mesures de stimulation économique, mais la majorité a incorporé l'information sur ces mesures dans leur système actuel de production de rapports périodiques. Il semble évident d'après ces résultats qu'il y a place dans un cadre bien structuré de production de rapports périodiques pour les initiatives financières (les mesures de stimulation, d'austérité) et qu'il ne soit pas nécessaire de publier des rapports distincts.